

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

La Commission se réunit tous les mardis de 15h à 17h
Tél. Direct : 04.94.08.60.47

Réunion du Mardi 26 février 2019
P.V. n° 29

Le Président : M. Gérard IVORA

Le secrétaire : M. André ABLARD

Présents : MM. Gérard BORGONI - Antoine MANCINO - Jean-Paul RUIZ - André VITIELLO

ORDRE DU JOUR

- Lecture informatique des P.V. Ligue et District
- Traitement du courrier
- Étude et classification des terrains

CORRESPONDANCES

- F.F.F. du 31 janvier 2019 : P.V. n° 6 de la C.F.T.I.S. : pris note.
- LIGUE MEDITERRANEE du 14 février 2019 : PV N° 5 de la C.R.T.I.S : noté.
- MAIRIE DE BRIGNOLES du 19 février 2019 : Eclairage stade du Vabre : pris note
- MAIRIE du CANNET DES MAURES du 22 février 2019 : Vestiaires stade Le Recoux : noté.
- MAIRIE de GONFARON du 25 février 2019 : Stade Casserat : pris note.
- M. SASSELI du 25 février 2019 : Stade Chamourin de Toulon : noté.

COURRIERS ENVOYES

- LIGUE MEDITERRANEE les 22 & 26 février 2019 : Bon de commande éclairage stade du Vabre à Brignoles et Classement stade Casserat de Gonfaron
- MAIRIE de GONFARON le 26 février 2019 : confirmation de classement Stade Casserat,
- M. SASSELI le 26 février 2019 : Stade Chamourin de Toulon

Suite à la décision du Comité Directeur lors de la séance du 14 octobre 2015 **CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DES STADES - Saison 2018 / 2019**

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage.

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classée peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

Prochaine réunion
Mardi 5 Mars 2019

Le Président : Gérard IVORA
Le Secrétaire : André ABLARD